

COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

SEANCE du 22 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 18 // Présents : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 27 septembre 2016

Présents :

**DUFFOUR Hubert
DUMAS Véronique,
COLIN Jean-Marc
SCOTTON Isabelle
RUBIN Laurent
AUDUREAU Elodie
PORTELLA Philippe
FILLON CAMGRAND Jean-François
FORNARO Patrick,
PIACENTINI Christophe
BASTIANI Cristelle
DALENS Claude
CHARPY-PUGET Pascal,
COMBRES Maryse
NONETTE Karine**

Absents excusés :

LAFFORT Alexa, RESSUGE Philippe et THERASSE Olivier

Secrétaire de séance : Cristelle BASTIANI

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation.

Ordre du jour :

- Délibération « Élaboration d'un Agenda Accessibilité » et Présentation du Calendrier Ad'Ap
- Programme Travaux : Demande de subventions
- Clôture du C.C.A.S.
- Convention de remise des voiries rétablies avec Vinci - Autoroute A62
- Comptes rendus Commissions Communales et Intercommunales
- Questions diverses

❖ **Elaboration d'un Agenda Accessibilité :**

M. Rubin explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération qui devra être envoyée à la DDT 47 avec l'Agenda d'Accessibilité Programmé. Cette délibération consiste à valider le planning des actions de mise en accessibilité. Ce planning a été réalisé en tenant compte :

- du taux de fréquentation des ERP et IOP,
- des prévisions de budget de la commune pour les années à venir,
- de projets possibles en cours ou en phase de réflexion,
- du type d'ERP et d'IOP (groupage des travaux : service public, sport et associations, lieu de culte,...)

Présentation du cabinet AC2H qui nous accompagne, du déroulement de l'étude, du principe de calibration et enfin du planning des actions de mise en accessibilité sur 6 ans.

Laurent RUBIN tient à remercier l'ensemble du Groupe de travail constitué de Mesdames Elodie TACCHI, Caroline AUTHIER, de Monsieur Jean-Pierre LEROY et des membres de la Commission Communale **Bâtiment-Voirie-Accessibilité-Eclairage Public** pour l'implication et le travail réalisé ensemble. Mais il tient aussi à préciser que le travail ne fait que commencer car nous allons à présent entrer dans les phases d'études et ensuite de réalisation des travaux.

L'agenda va être transmis à la DDT qui doit le valider à l'appui de la délibération ci-dessous.

RAPPORTEUR :

Vu :

- La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses

établissements après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité (jusqu'à 9 ans dès lors que l'exploitant possède un parc de plus de 50 ERP).

Aussi, la commune de Sainte Colombe en Bruilhois a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Le document comporte, notamment, le phasage annuel des travaux projetés.

Cet agenda devait être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur. Une demande de prorogation a été faite en date du 19 juin 2015, donnant une prorogation d'un an à la commune de Sainte Colombe en Bruilhois. Il sera donc déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires, Service Risques Sécurité – Accessibilité Règles et Techniques de Construction avant le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;

AUTORISE le Maire à demander les dérogations nécessaires ;

AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

❖ Programme de travaux : demandes de subventions :

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes subventions qui ont été déposées par la Commune.

Projet sécurisation des Ecoles : A la demande de la Préfecture, la mairie a déposé une demande de subvention pour les deux bâtiments.

Le montant total des devis s'élève à 51 240 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention n'est à ce jour pas connu. Les services de l'Etat ont prévu une subvention entre 20 et 80 %.

Demande de subvention auprès de l'Agglomération d'Agen au titre des ACTIONS TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE :

La commune s'est positionnée pour l'achat de divers matériels (véhicule électrique, matériels portatifs) ainsi que des travaux (isolation, chaudières...) pour un montant total de 145 203 € HT.

❖ Clôture du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) au 31 décembre 2016 :

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) donne la possibilité aux Communes de dissoudre leur centre communal d'action Sociale (CCAS). Dans ce cas, les dépenses seront supportées par le Budget Communal.

Compte tenu du peu d'opérations et d'activités effectuées sur le Budget du CCAS, il est proposé à l'Assemblée de dissoudre le CCAS de la Commune en fin d'exercice 2016 soit au 31 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à dissoudre le Centre Communal d'Actions Sociale-au 31 Décembre 2016.

AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

❖ **CONVENTION DE REMISE DES VOIRIES RETABLIES entre la Commune et la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) :**

Dans le cadre de la loi 2014-774 du 7 juillet 2014, une convention bipartite doit être établie pour définir la répartition des charges des opérations de surveillance, d'entretien et de réparation ou de renouvellement des ouvrages. Afin de régulariser les répartitions existantes entre la société d'Autoroute et la Commune, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer la convention avec la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

❖ **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Commission BVAEP : Bâtiments – Voirie – Accessibilité – Eclairage Public :

Rapporteur M. Laurent RUBIN

TRAVAUX 2016 :

- ✓ Eglise du bourg- Toiture partie basse : Les travaux de réfection de la couverture et de révision de la charpente ont débuté le 2 novembre et devraient se terminer autour du 2 décembre. Trois réunions de chantier ont été organisées avec Mme LUNATI (Architecte) et Mr HILAIRE (Charpentier). Des travaux supplémentaires conseillés par l'architecte et le charpentier vont être réalisés. Ils consistent à renforcer des fermes par la pose de moises.
- ✓ Réseaux évacuation des eaux pluviales de la salle polyvalente : Les réseaux d'évacuation haut et bas étaient bouchés. Ils ont été refaits tous les deux.
- ✓ Elagage des platanes du bourg : l'entreprise SOUBIRON a élagué les 23 platanes du bourg, qui n'avaient pas été taillés depuis deux ans.

VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC :

- ✓ Voiries : Le programme 2016 est terminé. Nous attendons maintenant l'estimation du programme prévisionnel 2017.
- ✓ Panneaux pour les lieux dits : L'inventaire des lieux dits est terminé.-Une liste en a été extraite, et des devis estimatifs ont été demandés pour la confection de nouveaux panneaux.
- ✓ Extension de l'éclairage public vers BECADE : Le démarrage des travaux est programmé pour le mercredi 30 novembre. Durée du chantier : 5 jours.
- ✓ Rappel de la « problématique du VC 32 » dans le quartier de Grandfonds :
 - Création d'une raquette de retournement avec coupure de la VC 32,
 - Ecoulement des eaux de l'axe principal TAG par rapport aux fossés communaux

Laurent RUBIN alerte les élus du Conseil Municipal sur les incidents que causera cette fermeture programmée de la VC 32. Actuellement les riverains empruntent cet axe pour déposer leurs enfants à l'arrêt de bus situé à Hargues et pour se rendre au bourg de la commune. Ils seront

ainsi obligés de rallonger le temps de transport en utilisant soit la RD 292 soit la RD 296.
De plus, il rappelle la problématique de l'écoulement des eaux dans ce secteur.

TRAVAUX DE CANALISATION EN EAU POTABLE SECTEUR DU BOIS NOIR :

Une réunion de préparation de chantier a eu lieu le 21 Octobre en Mairie avec les services des Eaux de l'Agglomération d'Agen, le responsable de l'entreprise COUSIN PRADERE retenue pour ce marché, les élus de la Commune, les services du Conseil Départemental, et Véolia.

Les modalités du chantier qui débutera début Janvier 2017 et durera maximum 12 semaines, ont été définies.

En prévision de la gêne occasionnée par ces travaux, une réunion d'information pour les riverains aura lieu mi-décembre, et un courrier d'information accompagné d'un plan de déviation sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du secteur.

COMMISSION COMMUNICATION – Rapporteur Mme Cristelle BASTIANI

- Projet LE LIVRE LIBRE : La boîte à livres a été livrée et est en cours d'installation.
- La Commission Communication a opté pour des nouveaux supports de communication avec la réalisation d'un plan communal répertoriant tous les lieux dits ainsi qu'un agenda. Ces produits seront financés par des annonceurs et n'auront aucun coût pour la collectivité.
- Un film reprenant l'ensemble des manifestations de l'année est en cours de réalisation.
- Télé-alerte : la commission a effectué des essais, il y a encore certaines données à mettre à jour pour que cet outil fonctionne de manière optimum.
- **Chantiers Jeunes :**

2 sessions ont été programmées et sont complètes avec un total de 12 inscrits.

Le 1^{er} chantier a été une parfaite réussite. Les jeunes ont fabriqué 4 cendriers urbains qui seront installés à divers emplacements de la commune par les Services Techniques.

La porte de l'ancienne cabine téléphonique a été restaurée.

Olivier, l'Animateur de l'Association Le Creuset a été très satisfait de ce groupe de jeunes.

La commune a obtenu les financements demandés auprès de l'Agglomération d'Agen et de la CAF pour les 2 chantiers jeunes de 2016 (Vacances d'Octobre et de Décembre).

COMMISSION MANIFESTATIONS -- Rapporteur Mme Isabelle Scotton

- Repas des Séniors : il aura lieu samedi 26 novembre, l'ensemble des membres du CCAS participera au service. La mise en place de la salle des fêtes aura lieu vendredi à 18 h.
- Arbre de Noël : il aura lieu le vendredi 16 décembre. Tout le conseil municipal est invité à participer à partir de 18 h 30.
- Le repas annuel du Conseil municipal aura lieu le vendredi 2 décembre, le rendez-vous est fixé à 19 h devant la mairie.
- Le repas des vœux de la municipalité aura lieu le 13 ou le 14 janvier 2017,
- Samedi 10 décembre à 11 h 30, les conseillers municipaux recevront les enfants des employés municipaux nés cette année, autour d'un verre de l'amitié.

COMMISSION VIE DU VILLAGE -- Rapporteur M. Jean-Marc COLIN

- Associations : L'ensemble des responsables d'association ont été rencontrés par Messieurs Jean Marc Colin et Claude Dalens.
- Jumelage : la commission rencontrera mardi 29 Novembre à 18 h 30 Mr Jean René Alberghetti , Président de la Fédération Interrégionale des Comités de Jumelage et Organismes Franco Italiens, responsable des jumelages dans le Lot et Garonne, afin de prendre connaissance des premières démarches à effectuer.

COMMISSION CADRE DE VIE -- Rapporteur M. Jean-Marc COLIN

- Eglise de Mourrens – travaux de réhabilitation
L'Autorisation de Travaux pour la restauration de l'Eglise Saint Martin de Mourrens est en cours d'instruction à la DRAC à Bordeaux. Une réponse est attendue avant la fin de l'année.
- La Fondation du Patrimoine a également mis en place la souscription publique pour recueillir des fonds par le biais du Mécénat. Une publicité plus importante sera faite dès que le projet sera lancé.

COMMISSION DES FINANCES -- Rapporteur M. Hubert DUFFOUR

Une commission des finances aura lieu début décembre afin de prévoir les programmes budgétaires 2017.

AGGLOMERATION AGENAISE -- Rapporteur M. Jean-Marc COLIN

- Aire de voyage
- Opération Livres Libres
- Territoire Energie positive : projets des communes
- Commerces ouverts le dimanche
- Cohésion sociale : 2 projets de Chantiers Jeunes acceptés pour Ste Colombe
- Petite enfance : Diagnostic de l'existant sur le territoire de l'Agglomération d'Agen.
- Rapport des activités du Pays de l'Agenais et notamment sur les aides existantes
- Rencontre avec les dirigeants du SUA pour le partenariat Agglo – SUA.

❖ QUESTIONS DIVERSES

COMMERCE LOCAL -- Rapporteur Mme Isabelle SCOTTON

Monsieur et Madame BREYE, gérants du Commerce Local souhaitent arrêter la gestion du commerce au plus vite et si possible au 31 décembre 2016. Ils ont rencontré le bureau municipal afin de leur faire part de leurs difficultés financières qui s'accroissent tous les mois. Madame SCOTTON évoque une situation difficile et explique que le bureau se réunira très rapidement pour examiner les solutions possibles. Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du fonds de commerce et qu'elle s'est portée garante d'un emprunt à 50 % avec Mr et Mme Breye pour leur permettre de s'installer car ils n'avaient pas suffisamment de moyens financiers. A ce jour, l'emprunt pris sur 10 ans n'est pas soldé et il reste environ 16 000 € à rembourser pour la part de la Commune.

AMICALE LAIQUE : demande de salle pour des cours informatiques :

Madame Maryse COMBRES souhaite relayer une demande qu'elle a reçue de Monsieur Bozétie concernant la demande d'utiliser la salle du conseil municipal pour donner des cours d'informatique car les locaux de l'Amicale sont trop exigus en raison d'un grand nombre de participants. Elle s'étonne du refus fait à cette association.

Monsieur Jean Marc Colin signale que le bureau a refusé cette demande et a proposé une solution alternative avec le prêt d'une autre salle et d'un rétro projecteur mobile, car la salle du Conseil Municipal est déjà partagée avec Soins 2000 et l'ADMR. Une autre demande d'utilisation a déjà été refusée pour une autre association. Monsieur Jean Marc Colin déplore également les propos et les insultes proférées par Monsieur Bozétie lorsqu'il lui a fait part de la réponse.

SECTEUR DE GRANDFONDS – VC 32 et écoulement des eaux :

Monsieur Laurent RUBIN prend de nouveau la parole pour poser la question : Que fait-on concernant les problématiques de voirie et d'écoulement des eaux dans le secteur de Grandfonds ? Nous devons apporter des réponses claires à nos administrés et les réponses de L'Agglomération d'Agen se sont pas suffisamment explicatives.

Après discussion, il est décidé d'envoyer un courrier à Mr Le Président de l'Agglomération d'Agen pour demander le maintien de la VC32 dans sa totalité et de nous confirmer la non-connexion de la noue avec les fossés communaux.

Madame Maryse COMBRES signale qu'elle a rencontré Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture afin d'alerter les services préfectoraux du recul insuffisant entre le périmètre de la TAG et les habitations existantes. Elle demande que l'on entende les propos du Maire de Bon Rencontre qui maintenant souhaite déménager sa zone d'activités car les habitations sont trop proches. Des bandes de quelques mètres de terrains laissées en zone tampon ne devraient pas nuire aux activités d'une zone de cette ampleur. Elle souhaite que l'amendement DUPONT, qui nécessite des enquêtes préalables sur les aménagements des zones soit respecté.

Elle a demandé à la préfecture les études sur les inondations de ce secteur, et à sa connaissance il n'y en a pas eu.

Concernant le PLUi, elle suggère que la Commune organise une réunion d'information pour présenter le PLUi arrêté comme certaines communes de l'Agglomération ont fait.

PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire signale que le contrat du copieur au secrétariat de la Mairie arrive à échéance et propose de prendre une nouvelle machine en location avec la société SABI Novapage qui a adapté ses tarifs au plus près de prix obtenus avec la mutualisation.

Il est proposé un copieur RICOH avec un coût trimestriel de 268 € (actuel 335 €)

Et un tarif de copie- couleur : 0,03 € (actuel : 0,053€) et Noir et blanc : 0,003 € (actuel : 0,0053 €)

L'ancien copieur est donné à la commune pour 1 € symbolique

La société SABI Novapage met également à disposition sans assistance un copieur équipé d'une carte fax au bureau du secrétariat, pour remplacer le fax actuel qui est ancien.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante.